

SAISON 2018 / 2019

Le Centre Nautique du Pays du Gier vous propose différentes activités, chacune encadrée par un Maître Nageur Sauveteur, breveté d'Etat.

Les cours (30 séances) se déroulent durant l'année scolaire. Ils s'interrompent pendant les jours fériés et les petites vacances.

Une carte d'accès « animation » permet l'accès aux tripodes et doit être présentée lors du paiement de l'activité. Celui-ci se fait en 2 fois, le jour de l'inscription en septembre pour la 1^{ère} période et entre le lundi 21 et le samedi 26 janvier 2019 pour la 2^{ème} période.

ACTIVITE AQUAFITNESS (4 créneaux)

L'activité Aquafitness est destinée aux personnes sachant nager en grande profondeur, à la recherche d'une activité physique de remise en forme à dominante cardio-training. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le grand bassin. Il est donc nécessaire d'être à l'aise dans l'eau en grande profondeur. Le nombre de places est limité à 24 personnes par cours.

Mardi	19h – 19h45	Jeudi	12h30 – 13h15
Mercredi	18h – 18h45	Samedi	11h30 – 12h15

ACTIVITE AQUAGYM (9 créneaux)

L'activité Aquagym se destine à un public à la recherche d'une activité physique modérée et d'entretien. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le petit bassin. Le nombre de place est limité à 20 personnes par cours.

Lundi	10h – 10h45	Mardi	12h15 – 13h	Vendredi	10h15 – 11h
Lundi	11h – 11h45	Jeudi	11h40 – 12h25	Vendredi	11h15 – 12h
Lundi	19h – 19h45	Jeudi	19h – 19h45	Vendredi	12h15 – 13h

ACTIVITE LECONS ADULTES (4 créneaux)

L'activité « leçons adultes » est destinée aux personnes désirant apprendre ou perfectionner ses techniques de nage. Chaque séance de 45 minutes se déroule dans le grand bassin. Le nombre de places est limité à 11 personnes par cours.

Lundi	12h à 12h45	Débutant	Mercredi	9h30 à 10h15	Débutant
Mardi	12h à 12h45	Débrouillé	Vendredi	19h à 19h45	Perfectionnement

ACTIVITE PRENATALE (1 créneau)

La natation prénatale se destine aux femmes enceintes, recherchant un moment de détente, de bien-être mais aussi de préparation à l'accouchement lors de l'intervention d'une sage-femme. Chaque séance dure 45 minutes et se déroule dans le petit bassin. Le nombre de places est limité à 15 personnes par cours.

Jeudi	15h45 à 16h30
-------	---------------

MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions auront lieu au Centre Nautique aux dates suivantes :

Activités	Dates	Créneaux horaires	Personnes concernées
AQUAFITNESS, LECONS ADULTES, AQUAGYM	Samedi 8 septembre 2018	10h – 17h	Adultes « communes adhérentes »
AQUAFITNESS, LECONS ADULTES, AQUAGYM	A partir du lundi 10 septembre 2018	10h – 17h	Adultes « communes extérieures »

Un délai est accordé pour fournir le certificat médical et la responsabilité civile (date du 1^{er} cours d'activité).

- L'inscription est valable 1 année. Celle-ci est limitée à une seule séance hebdomadaire. Les inscriptions par téléphone ou par courrier ne seront pas acceptées. En cas d'impossibilité d'inscription, un seul pouvoir sera délégué à une tierce personne, munie de vos justificatifs.

- Les pièces à présenter **pour constituer son dossier d'inscription** sont les suivantes :

- * une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif « communes adhérentes » (quittance de loyer, etc....)
- * une photo et une attestation de responsabilité civile (photocopie)
- * un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
- * un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie.

- Le premier règlement doit s'effectuer par **chèque à l'ordre du Trésor Public**. Le paiement de la 1^{ère} période est exigible le jour de l'inscription et celui de la 2^{ème} période entre le lundi 21 et le samedi 26 janvier 2019 en présentant sa carte « animation ». Faute de paiement de la 2^{ème} période aux dates indiquées, la personne inscrite pourra perdre le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

- Le paiement de la séance à l'unité n'est autorisé que dans le cas où l'usager commence l'activité en cours de période. Au moment de son inscription, celui-ci devra régler les séances restantes de la période en cours.

- Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour du paiement de la prestation et sont les suivants :

AQUAGYM, AQUAFITNESS, LECONS ADULTES :

Cours collectifs adultes 15 séances : « communes adhérentes » : **116,10 €** « communes extérieures » : **154,80 €**

NATATION PRENATALE :

5 entrées « communes adhérentes » : **38,50 €** / Entrée unitaire « communes adhérentes » : **8,60 €**
5 entrées « communes extérieures » : **51,30 €** / Entrée unitaire « communes extérieures » : **11,40 €**

- Au cours de l'année scolaire, des séances pourront être annulées pour raisons exceptionnelles. Celles-ci seront récupérées et organisées en fin de période ou d'année scolaire. Un calendrier, mis à jour en cas de report d'un cours, est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'équipement. Ce calendrier fera fois en cas de contestation.

- L'accès au moyen de sa carte « animation » dans les vestiaires est autorisé 15 minutes avant le début de l'activité et l'entrée dans l'eau se fera en présence du MNS animateur. A la fin de l'activité, les personnes inscrites en cours sont autorisées à rester dans la zone des bassins.

- Aucun remboursement de séance ne saurait être admis quel que soit le motif. Pour une absence supérieure à 4 séances consécutives pour raison médicale il est toutefois possible de bénéficier d'entrées de piscine gratuites équivalentes en valeur aux séances non effectuées. La demande devra être adressée au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, ZAC de Bourdon, 42400 Saint-Chamond, à l'attention du Président du SIPG et accompagnée d'une photocopie du certificat médical.

- En cas d'absence, quel que soit le motif, à 2 séances consécutives non signalées, ou pour une durée équivalente à une période, l'intéressé(e) perdra le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

- En fin de saison, les dossiers d'inscriptions devront être récupérés par les personnes inscrites au plus tard lors de la dernière séance car ceux-ci seront ensuite détruits.

- Les attestations pour les comités d'entreprise sont faites à la demande des usagers. Une seule attestation sera faite tenant compte du nombre de périodes effectuées.

- L'inscription aux activités vaut pour le participant à l'acceptation sans condition de l'ensemble des clauses du présent règlement.